

## ACCOMPAGNEMENT



### AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE TOURISTIQUE

<b>Vous êtes ?</b>	Un particulier, une entreprise touristique, une association
<b>Vous souhaitez ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Investir dans le tourisme (création, modernisation, rénovation, développement)</li><li>→ Être soutenu financièrement.</li></ul>
<b>Dispositif</b>	<p>Une aide pour l'investissement dans l'immobilier pour des opérations de construction, d'extension, de travaux d'aménagement ou de requalification d'un bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ 10 000€ pour une TPE et pour un investissement inférieur à 150 000€HT, ou pour un particulier,</li><li>→ 50 000€ pour un projet porté par une TPE avec un investissement supérieur à 150 000€HT ou par une PME (jusqu'à 250 salariés),</li><li>→ 10% maxi de l'investissement pour les associations.</li></ul> <p>Le projet global doit atteindre un minimum de 10 000€ d'investissement. Cette subvention est conjointe entre l'EPCI et le Département.</p>

<b>Quels bénéfices ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Fidéliser votre clientèle, apporter des services nouveaux,</li><li>→ Rester compétitif,</li><li>→ Renouveler, moderniser, développer votre offre touristique.</li></ul>
<b>Coût</b>	Gratuit
<b>Contact</b>	Angélique COUSOT <a href="mailto:acousot@vosges.fr">acousot@vosges.fr</a> - Tél : 03 29 29 88 09



TOURISMEPRO.VOSGES.FR